



Nomination sur la liste de réserve pour les profils de magistrat(e)s internationaux

## **Procureur Spécial International près la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (100%)**

(Basé à Bangui)

### **Contexte :**

La Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (« la Cour » ou CPS) a été créée par la loi n° 15.003 du 3 juin 2015, pour juger les responsables de violations graves des droits de l'Homme, en complément des procédures menées par la Cour pénale internationale (CPI), et sans priver de leur compétence les juridictions pénales centrafricaines ordinaires. Cette loi fait suite au Mémoire d'Entente entre les Nations Unies et le Gouvernement de Transition, lequel prévoyait entre autres la création par voie législative d'une Cour Pénale spéciale.

La Cour, créée pour une durée de cinq ans renouvelables est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'Homme et les violations graves du droit international humanitaire, commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République centrafricaine en matière de droit international, notamment le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, objets des enquêtes en cours et à venir.

Elle est composée de 12 magistrats centrafricains au moins et de 11 magistrats internationaux.

Sous réserve des dispositions de la loi portant sur la création de la CPS et des règlements qui seront pris en vue de son application, en particulier le Règlement de procédure et de preuve devant la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine du 2 juillet 2018, les règles de procédure applicables devant la Cours sont celles prévues par le Code de Procédure Pénale centrafricain. Les dispositions du code pénal centrafricain sont également applicables.

Si la Cour pénale spéciale est de droit centrafricain et intégrée dans l'ordre judiciaire centrafricain.

En outre, la loi prévoit expressément qu'il ne peut y avoir d'immunité du fait des fonctions officielles (parlementaires, membres du gouvernement, hauts gradés) pour les personnes poursuivies au titre des violations graves dont traite la Cour, et qu'il ne peut y avoir prescription pour les crimes couverts par la CPS. Les crimes relevant de la Cour sont imprescriptibles.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire des tribunaux hybrides, la coopération avec la CPI est prévue, et la primauté de juridiction (de la CPI) est instaurée. La Cour pénale spéciale se désistara au profit de la CPI en cas de besoin. Ainsi, le Gouvernement de la RCA innove en matière de lutte contre l'impunité.

### **Responsabilités**

Le Procureur spécial international sera assisté par un Procureur spécial adjoint national, et des substituts selon les nécessités du service.

Le Procureur Spécial bénéficiera en outre de l'assistance de juristes nationaux ou internationaux, de secrétaires de Parquet, de la police judiciaire, d'experts en matière de protection des victimes et témoins ainsi que de l'assistance de traducteurs.

Il supervisera le travail du personnel dans le Bureau du procureur.

Le Procureur spécial international sera responsable des tâches suivantes, conformément aux dispositions légales applicables :

Procédure pénale :

- Définit la politique pénale de la Cour pénale spéciale ;
- Développe et met en œuvre une stratégie de poursuite identifiée par ses soins et son Bureau ;
- Procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des crimes relevant de la compétence de la Cour ;

- Planifie, organise, et dirige les enquêtes et poursuites contre les personnes suspectées de crimes relevant de la compétence de la Cour ;
- Reçoit les plaintes et dénonciations ;
- Est responsable de la qualification juridique des faits et de leur présentation devant la Cour;
- Dirige l'activité des officiers de police judiciaire assignés aux enquêtes, en étroite collaboration avec le chef de l'Unité spéciale de police judiciaire attachée à la Cour et les autres autorités de police et de gendarmerie concernées ;
- Requier la collaboration de toute autorité et au besoin, requiert l'usage de la force publique;
- Rédige les actes de procédure;
- Représente le ministère public aux audiences de la Cour;

#### Développement des capacités nationales :

- Contribue au plan de renforcement des capacités du personnel national de la Cour et à sa mise en œuvre;

#### Gestion de la Cour :

- Identifie, planifie et sollicite auprès des autorités compétentes et des partenaires internationaux les ressources nécessaires au fonctionnement de la Cour ;
- Veille au respect des règles de discipline, de déontologie et de confraternité, ainsi qu'aux principes internationaux de bonne administration de la justice ;
- Vieille à établir une relation de confiance et de respect mutuel avec ses collègues nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les autres personnels de la Cour et les officiers de police judiciaires qui lui sont attachés ;
- Effectue toute autre tâche rendue nécessaire par sa fonction.

#### Compétences requises

- Excellente capacité de gestion d'une équipe mixte composée du Procureur Spécial Adjoint, des substituts, de juristes, enquêteurs et autres fonctionnaires judiciaires de divers nationalités et niveaux d'expérience ;
- Aptitude à traiter ses collègues équitablement et sans favoritisme ;
- Bonnes capacités de résolution de conflits ; Excellentes capacités d'analyse, déraisonnement juridique, de prise de décision, de communication et de rédaction ;
- Capacité à maintenir une attitude professionnelle dans les situations difficiles et conflictuelles ainsi que dans les moments de pression dans un environnement politique et psychologique difficile ;
- Capacité à établir les priorités et à planifier les tâches ;
- Discrétion, sens moral élevé, impartialité, intégrité et respect de la déontologie ;
- Respect des différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité ;
- Esprit d'ouverture et attitude constructive au travail ;
- Volonté reconnue de travailler avec les autorités centrafricaines.

#### Qualifications requises

- Justifier des qualifications professionnelles requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires de son pays, avec une expérience d'au moins 15 ans en tant que magistrat au sein d'une juridiction nationale du système romano-germanique, ou au sein d'une juridiction internationale dont, un minimum de 5 années en matière de poursuite et/ou d'instruction;
- Justifier d'une expérience avérée en matière d'enquêtes et instruction de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide ou de crimes complexes (par exemple, terrorisme, criminalité transfrontalière organisée);
- Justifier d'une expérience et d'une connaissance approfondies en matière de droit pénal international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme;
- Démontrer une très bonne connaissance du fonctionnement de la Cour pénale internationale et des autres tribunaux pénaux internationaux (internationalisés ou hybrides) ;
- Une expérience au sein d'une instance onusienne et/ou internationale est souhaitée;
- Une expérience internationale dans un pays en voie de développement ou post-conflit souhaitée.

#### Formation :

Diplôme/Doctorat universitaire en droit, obligatoirement dans un système romano-germanique. Un diplôme d'études supérieures avec une spécialisation en droit pénal international ou droits de l'homme est un atout.

### Références morales :

- Jouir de la plus haute considération morale, être connu pour son impartialité et son intégrité et posséder une grande expérience des fonctions judiciaires ;
- Démontrer avoir exercé ses précédentes fonctions dans le strict respect des valeurs portées par la Cour pénale spéciale.

### Connaissance linguistiques :

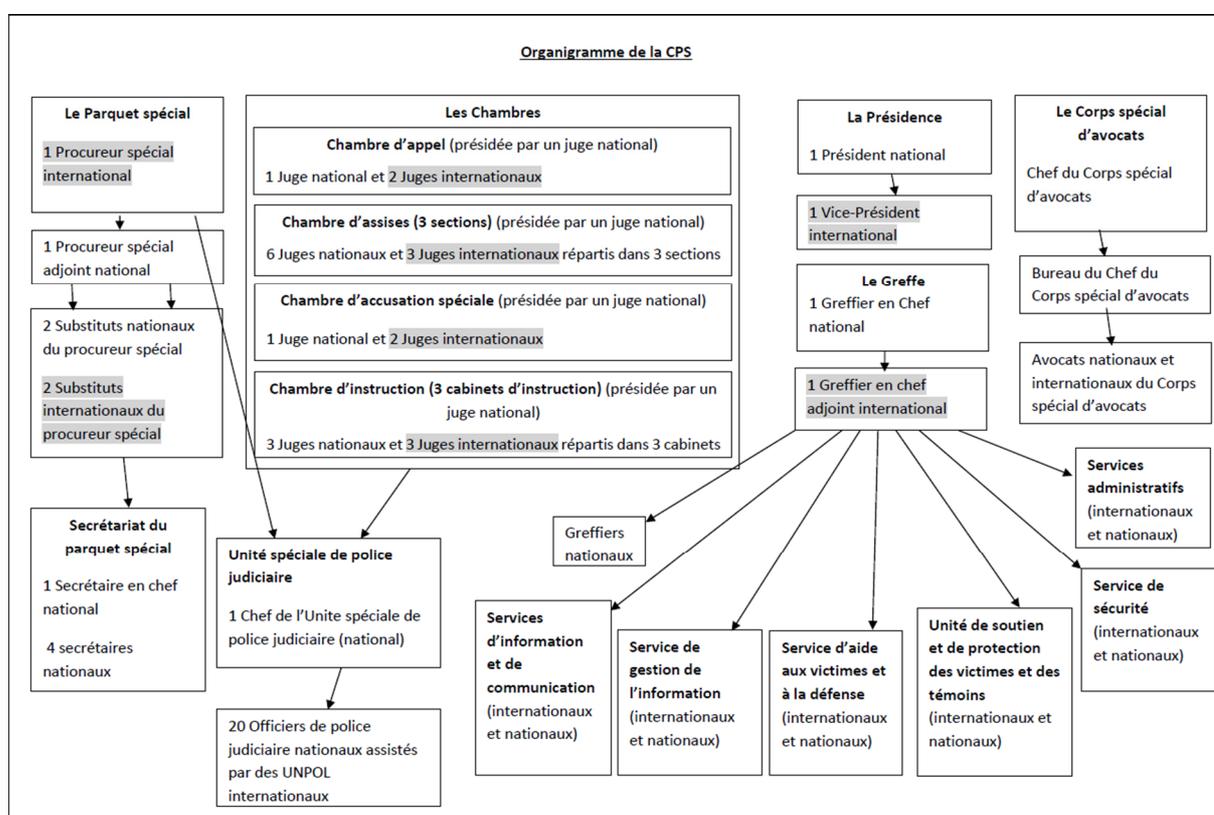
- La maîtrise du français oral et écrit est obligatoire ;
- Une compréhension de l'anglais est fortement souhaitable ;
- La connaissance des langues locales de la RCA est un atout.

### Connaissance informatiques :

- Excellente maîtrise des outils informatiques et des logiciels de bureautique de base.

### Les exigences pour les candidats suisses comprennent :

- Aptitude physique et mentale à travailler dans cette mission pour cas de rigueur avec une liberté de mouvement limitée (la condition préalable à l'envoi est de remplir avec succès les exigences médicales) ;
- Maîtrise courante de deux langues nationales suisses ;
- Citoyenneté CH (les candidatures de personnes ayant une double nationalité avec un pays d'affiliation et/ou un permis de séjour ne peuvent pas être prises en considération).



### Affectation / Rémunération :

Il est prévu que l'intéressé sera mis à la disposition de la République centrafricaine par son pays d'origine qui veillera à lui accorder, en fonction de sa propre législation, le statut le plus protecteur à cet égard. Les affectations s'effectuent dans le cadre du Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix: [PVFMH \(D\)](#)/[OPers-PDHH \(F\)](#)/[OPers-PRA \(I\)](#)

Le membre international de la CPS bénéficiera des paiements forfaitaires suivants (payer par PNUD) : Prime de risque : USD 3200.- / mois, Prime d'éloignement : USD 2000.- / mois, Allocation pour la récupération : USD 350.- / mois, Logement : Le Membre International de la CPS sera logé au sein d'un compound sécurisé et doté d'un générateur. Conformément à la résolution 2301 (2016) du Conseil de Sécurité, la sécurité du compound sera assurée par la MINUSCA y compris à travers le recours à des gardes de sécurité privés. Les dépenses en lien avec le loyer, le carburant et la maintenance du générateur ainsi que les gardes de sécurité privés sont prises en charge dans le cadre du Programme.

**Information :**

Vous trouvez plus d'information ici :

La cour : <https://cps-rca.com/>

Un article « Arbeitskreis Völkerstrafrecht: Präsentation Cour Pénale Spéciale von Volker Nerlich und Stefan Waespi » en allemand: [www.zis-online.com](http://www.zis-online.com).

**Nomination sur la liste de réserve pour les profils de magistrat(e)s internationaux**

Nous demandons aux personnes intéressées, ou pour tout complément d'information, de nous contacter à :

- M<sup>me</sup> Janine Misteli, Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix, [janine.misteli@eda.admin.ch](mailto:janine.misteli@eda.admin.ch), +41 58 46 26339.

**Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comprend

- Une lettre de motivation rédigée en langue française exposant son expérience en matière des crimes complexes et des violations du droit international humanitaire et/ou de droit de l'homme.
- Le curriculum vitae en langue française précisant les coordonnées, la formation, l'expérience professionnelle, les compétences professionnelles et linguistiques ainsi que les noms et les coordonnées de trois références professionnelles.
- Un extrait de casier judiciaire ou toute pièce officielle attestant de l'absence d'antécédents pénaux.

---

**Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix**

L'engagement d'experts civils dans le cadre de la politique de paix, des droits de l'homme et des questions humanitaires de la Suisse est une tradition de longue date. En fonction des besoins spécifiques, des experts civils sont mis à disposition pour des projets temporaires civils pour la paix en tant qu'observateurs d'élections, conseillers de police ou spécialistes dans des domaines tels que le droit constitutionnel et la pratique, la médiation, l'état de droit, les droits de l'homme et le droit humanitaire ([www.eda.admin.ch/expertenpool](http://www.eda.admin.ch/expertenpool)).